

Décision Générale colonial

Décision n° 18-104-1905 mouvements

n° 18-104-1905

|                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR CENTRAL | Date de publication<br>17 juin 1905 |
| Numéro JO<br>n° 104 du 01/07/1905     | Date du numéro<br>1 juillet 1905    |

TEXTE INTÉGRAL

les nommés Mohamed Fouré et Dédienne, agents de 3e classe de la police rurale sont licenciés de leur emploi à la date du 16 Juin 1905. Les nommés Nogué Ismaeil et Oualdé Raphaol sont engagés, en qualité d'agents de 3e classe de la police rurale, à la solde mensuelle de 2250, pour compter du 16 Juin 1905.